

plutôt que sur le feu

ENTRÉE DES MÉDIATEURS.



Coûts et délais

Moins coûteuse et plus rapide qu'une procédure judiciaire, la médiation dure six mois au plus en matière judiciaire et, s'il n'y a pas de délai pour les médiations conventionnelles, « les plus longues, en matière de succession notamment, n'excèdent pas neuf mois », indique Hélène Abelson-Gebhardt, « parce que ça marche ou ça ne marche pas ! »

S'agissant du coût, les médiations familiales opérées dans des associations, où les subventions couvrent 75 % des dépenses de fonctionnement, coûtent entre 2 € et 131 € l'heure et demie par personne. En libéral, les prix peuvent être supérieurs, « mais si un accord est trouvé, la médiation peut éviter des frais de justice importants. Et une fois la convention signée entre les parties, il est conseillé de la faire vérifier par votre avocat ou homologuer par le juge. »

« Les modes alternatifs de règlement des conflits seront favorisés. (...) Des expérimentations de médiation préalable obligatoire seront développées en matière familiale et devant le juge administratif. »
Loi sur la justice du XXI^e siècle

« UNE ISSUE SATISFAISANTE ET DANS LE RESPECT DE L'AUTRE »

« Mieux vaut un client satisfait qu'un procès gagné »

Formée depuis deux ans au droit collaboratif (un processus de négociation réservé aux avocats et qui utilise les mêmes outils que ceux de la médiation), M^e Karine de Luca, du barreau du Jura, fait partie des avocats qui voient dans la médiation un atout. « J'ai perçu une insatisfaction des clients dans les réponses judiciaires apportées à leurs problèmes. Je me suis aussi rendu compte qu'un procès conduisait généralement à dégrader encore plus les relations entre les parties. Or, mieux vaut un client satisfait qu'un procès gagné. Sachant que les deux ne vont pas toujours de pair. Je travaille exclusivement en droit de la famille et cette augmentation du conflit dans le procès m'était devenue insupportable. »

« L'accompagnement plutôt que le combat »

« Cette nouvelle approche de la résolution de conflit donne un sens à mon métier. Je ne trouve pas de

Grâce à vous apporte chaque année un peu de bonheur aux enfants de notre région

Noël pour tous



Avec Noël pour tous, chaque euro donné est intégralement reversé.

Envoyez vos dons à Noël pour tous

L'Est Républicain
rue T. Renaudot 54185
HEILLECOURT Cedex
(un reçu fiscal vous sera adressé permettant de déduire 75% de votre don de vos impôts)



« Humaniste, laïc et équitable »

Claudio Jacob, médiateur, gérant de Amorife International et responsable de la formation de médiateur familial pour la Bourgogne Franche-Comté

Investi dans la médiation depuis le début du nouveau millénaire, Claudio Jacob a même inauguré en 2004 la formation de médiateur familial (le seul diplôme d'État régissant la profession) dont il est aujourd'hui le responsable à l'IRTS de Besançon. L'Institut régional du travail social accueille ainsi des promotions d'une douzaine d'étudiants de Bourgogne Franche-Comté « mais aussi de Suisse, de Belgique et d'ailleurs car nous sommes assez réputés », qui viennent se former à la médiation, la formation s'étalant sur deux ans avec un taux de réussite de 80 %.

La médiation pour lui ? « C'est avant tout un accompagnement dans une démarche humaniste, laïque et équitable. Lorsque les personnes arrivent chez le médiateur, elles sont centrées sur leur problème. Tout notre travail est de les ouvrir au monde, de les reconnecter à la réalité. Nous ne sommes pas là pour conseiller ni porter de jugement moral ou en droit. Il s'agit de toujours garder la bonne distance et d'aider les gens à clarifier les choses pour construire une solution qui viennent d'eux-mêmes. C'est une façon intelligente de régler les conflits. Et c'est passionnant ! Il faut être capable de s'adapter à tous les publics, de tous les milieux et de toutes les cultures. D'autant qu'au sein d'Amorife, basé à Dole, nous avons beaucoup de dossiers à l'international. Surtout des litiges suite à des divorces avec des personnes des pays de l'Est et du Maghreb rencontrées sur internet et reparties avec les enfants. »



Photo Pierre LAURENT



Photo DR

satisfaction dans le « combat » mais plutôt dans l'accompagnement du client pour lui permette de trouver une issue satisfaisante et ce, dans le respect de l'autre parent. Dans les conflits familiaux, la grande majorité des clients aspire à l'apaisement, dans l'intérêt des enfants. Et la médiation participe à ce but recherché. Nous avons d'ailleurs une obligation professionnelle de proposer cette option à nos clients. »

« L'avocat a toute sa place dans le processus »

« L'avocat doit être présent et il a

sa place dans le processus de médiation, ne serait-ce que pour l'éclairage sur les aspects juridiques et la rédaction des actes. Mais aussi dans l'accompagnement du client. Une médiation est une épreuve émotionnelle importante. Le soutien de l'avocat dans cette phase est important. Il existe une complémentarité dans les interventions. »

« Une approche plus humaine »

« Notre cabinet a fait le choix de développer cette approche de la résolution de conflit en prenant plus en considération l'aspect humain d'un litige. À l'heure de l'ubérisation du droit, la place de l'humain et d'un autre accompagnement du client est capitale. Nous avons d'ailleurs déposé un dossier pour un prix de l'Innovation relation client. Les prix seront décernés en mars prochain mais nous avons déjà la satisfaction d'être parmi les six finalistes, et semble-t-il, le seul cabinet de province. »